

MEMOIRE
PRESENTE PAR

L'ASSOCIATION DES ETUDIANTES
DE NOUVEAU DEFI
DU
COLLEGE DE JONQUIERE

A
LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET SOCIO-CULTURELLE
DES ADULTES

JONQUIERE, LE 29 DECEMBRE 1980

Jonquière, le 29 décembre 1980

Commission d'étude sur la
formation des adultes (CEFA)
Palais de justice
1 est, rue Notre-Dame,
7e étage
Montréal

A l'attention de Mme Michèle Jean, présidente.

Madame,

Vous trouverez sous pli le mémoire d'un groupe
de femmes inscrites à un D.E.C. en Sciences
humaines, depuis septembre 1979, au Collège de
Jonquière.

Dans l'espoir que vous y porterez toute l'at-
tention attendue, veuillez agréer, Madame l'ex-
pression de nos sentiments distingués.

Présidente

Violaine Couture

Violaine Couture

156 Palais

Jonquière

G7S 3E4

La commission Jean est sans doute un instrument d'analyse parmi les plus importants qui vient d'être mis à la disposition des étudiantes adultes. Lors du colloque nous avons eu l'occasion d'informer la commission sur nos attentes, nos satisfactions et nos revendications.

Les femmes de "nouveau défi" vivent une situation tout à fait particulière, compte tenu d'une part d'un cheminement scolaire à long terme et d'autre part, de leurs responsabilités et de leur vécu. Elles veulent s'identifier comme groupe faisant partie de la collectivité étudiante.

Ce document a été préparé essentiellement par les usagers du programme "nouveau défi" de l'éducation permanente du Collège de Jonquière.

Margot Plourde

Gaétane Larouche

Nicole Tremblay

Jeannine Munger

Paule Ménard

Margot Weaner

Violaine Couture

INTRODUCTION

En septembre 1979, le Service de l'Education permanente du C.E.G.E.P. de Jonquière offrait un programme d'études collégiales aux femmes désireuses de faire le point sur elles-mêmes et de parfaire leur formation académique.

C'est ainsi que cent-soixantes femmes adultes envahirent le Collège de Jonquière: "nouveau défi" était né. Malgré tout ce que l'on peut véhiculer sur les soi-disant difficultés de réadaptation aux études, les femmes ont été et sont encore heureuse d'y être et savent reconnaître les efforts qui ont été déployés pour faciliter cette démarche.

Lorsqu'eut lieu, le 27 octobre dernier, la journée régionale de la Commission d'étude sur la formation des adultes, nous y avons verbalisé notre vécu d'étudiantes qui malgré notre satisfaction, pourrait faire l'objet d'une certaine amélioration.

Nous tenterons, par ce mémoire, de vous exposer le plus succinctement possible, les difficultés rencontrées par les femmes "d'ici" et de vous proposer quelques avenues pour y remédier.

Nous vous parlerons:

- d'accessibilité versus les femmes bénéficiaires
d'aide sociale
- d'information
- des intervenants
- de l'administration versus les intervenants
- de crédits
- de gratuité scolaire
- d'éducation physique

Et en conclusion: les recommandations.

ACCESSIBILITE à des études à plein temps, pour une femme chef de famille.

Voici un témoignage:

" Je suis une mère de famille de trois enfants agés de 15, 12 et 7 ans.

Depuis mon divorce, il y a 6 ans, j'ai dû m'occuper seule de ma famille. Au moment de la première année d'école de mon fils, j'ai voulu retourner, moi aussi, aux études.

Histoire de vouloir m'orienter adéquatement, je me suis inscrite à "nouveau départ". J'ai alors découvert que les lois n'étaient pas faites pour les femmes qui veulent se prendre en main.

J'appris que je ne pouvais suivre douze heures de cours par semaine, sans que mes prestations d'aide sociale me soient coupées, étant considérée comme "étudiante à plein temps". La situation économique de l'étudiant étant le prêt et bourse ou le revenu de travail (le sien ou celui de son père) on transpose cette démarche pour l'étudiante d'âge post-scolaire. On lui enlèverait sa maigre pitance de bénéficiaire d'aide sociale pour être éligible au service de prêt et bourse sans se soucier d'appauvrir son présent et d'hypothéquer son avenir.

Que ne fait-on pas, au nom de l'équité.....

Me sentant lésée dans mes droits, j'eus recours au protecteur du citoyen. Celui-ci me répondit qu'il ne pouvait rien pour moi et me suggéra de prendre mes cours le soir. Je refuse cette solution, puisqu'elle m'obligerait à laisser mes enfants seuls, plusieurs soirs par semaine, sur une trop longue période. Je trouve cette situation très injuste pour la femme chef de famille et j'en fit part au Conseil du statut de la femme. Je ne suis certainement pas un cas unique. Quoiqu'il en soit, je m'inscrivit tout de même, à douze heures de cours le jour. Mais il faut vous dire que je me sens très insécure, car de mois en mois, j'ai peur de perdre mon revenu.

Mais je considère les avantages de mon retour aux études plus grands que les inconvénients. J'ai une meilleure compréhension des études de mes enfants et, eux, comprennent mon besoin de revalorisation et d'indépendance par le travail. Je ne peux concevoir de demeurer assise sur mon chèque de Bien-Etre toute ma vie. Il suffirait de si peu de choses pour m'en sortir: réviser certaines lois, afin de les rendre plus humaines. C'est dans l'espoir que l'Education permanente devienne vraiment un droit pour toutes les femmes et non plus un privilège pour certaines d'entre elles, que je signe

Gaétane Larouche,
89, rue Cabot, Jonquière.

Il est inutile d'ajouter quoi que ce soit à ce témoignage.

En conséquence, nous recommandons que le gouvernement fasse en sorte que toutes les femmes, quelle que soit leur condition économique et sociale, puisse avoir accès à l'Education et s'intègre à ce système sans pénalité.

UNE INFORMATION COMPLETE

On demande souvent les raisons qui motivent les femmes à retourner aux études. Ces raisons sont variées, à l'échelle de chacune d'elles. Mais toutes vous diront qu'elles veulent une information qui réponde à leurs besoins, à des temps qui leur conviennent et dans une formule pédagogique qui tienne compte de leur vécu. C'est ce que dit aussi la "formation sur mesure".

Pour ce faire, les étudiantes-adultes veulent une participation active dans tout ce qui regarde leur orientation scolaire. Elles veulent, entre autre, être en mesure de faire un bon choix de cours parmi ceux qui lui sont offerts. Et comment le faire adéquatement sans une connaissance du contenu des cours. Il est fort possible qu'un titre de cours ne soit pas suffisamment explicite pour susciter un intérêt particulier. Ceci est valable pour les cours complémentaires aussi bien que pour les cours obligatoires. Ce n'est pas en terme de privilège que cette demande est faite.

Nous voulons être mieux équipée pour mieux agir.

Compte tenu que, même aux études, les responsabilités continuent à échoir aux femmes, limitant ainsi notre disponibilité, un choix de cours peut nous permettre d'équilibrer la somme de travail à fournir dans chacune des sessions d'études. Ceci est très important.

De plus, connaissant préalablement le contenu des cours, nous éviterons à l'avenir, que l'apprentissage d'une matière se retrouve à quelques exemplaires dans différents cours. Il n'y a rien de plus ennuyeux que ces cours à répétitions.

Donc, ceux et celles qui ont une longue expérience de vie dans le milieu étudiant, comme responsables de notre formation, doivent s'attacher à ce qui nous semble être essentiel, i.e. mettre le non-initié de ce milieu en état de connaissance et de choix judicieux.

En conséquence, nous recommandons que les responsables des programmes de niveau collégial aient et diffusent obligatoirement une information complète sur le contenu des cours offerts, afin que les étudiantes puissent faire un choix réaliste, éclairé, et adapté à ses besoins.

DES INTERVENANTS DE QUALITE

Une étudiante adulte a déjà une expérience de vie, un vécu qui lui donne le droit d'exiger une qualité de cours qui soit à sa portée et en même temps profitable. Nous ne voulons plus de cours où le professeur fait la lecture continuellement sans remettre un résumé de sa lecture ou à tout le moins, en faire une synthèse. Et nous ne sommes plus au temps des dictées, que nous sachions.....

Quoique ça puisse être avantageux et même nécessaire dans un cours de français, cela devient fastidieux de le faire à plusieurs niveaux de cours, tels les cours de philosophie, où la discussion et la confrontation des idées émises est passablement plus goûtée par les participantes.

Les cours doivent être préparés et présentés de façon à intéresser l'étudiante adulte, à soutenir son goût et son besoin d'apprendre. Nous voulons des professeurs capables de souplesse, de remise en question de leur syllabus, d'adaptation aux attentes des adultes que nous sommes.

En conséquence, nous recommandons que les intervenants donnent une qualité d'enseignement adaptée aux adultes.

EDUCATION PHYSIQUE POUR LES FEMMES

Si l'on se réfère au livre blanc sur le loisir au Québec, proposé par le gouvernement actuel, nous pouvons y lire:
- " Il est temps qu'on offre des occasions et des services de loisir à l'ensemble de la population et qu'on soutienne les initiatives des individus et des groupes qui en font la demande...(page 47)

Parler d'activités physique, c'est parler d'un élément essentiel de la qualité de la vie; c'est faire référence à l'expression globale de la corporalité.... à certains égards, c'est la santé et l'équilibre de la personne qui est ultimement en cause (page 51)

Le gouvernement sera donc particulièrement attentif aux besoins des diverses communautés locales et régionales et accordera l'assistance technique et financière nécessaire (page 65)....."

Nous ne pouvons trouver un meilleur appui à notre recommandation.

Quand les femmes exercent leur droit au loisir, son droit s'exerce aussi à la santé. En effet, des spécialistes américains soulignent l'importance pour les femmes de 30 ans et plus, de faire des exercices, afin de stimuler la formation du tissu osseux et de réduire la perte de densité des os.

De plus, après s'être engagée dans une activité intellectuelle soutenue, nous voulons pouvoir exercer une activité physique de notre choix dans le milieu étudiant, puisque nous sommes déjà sur place.

En conséquence, nous recommandons que le gouvernement, par le biais des subventions accordées à l'Education permanente, se soucie davantage des cours d'activité physique destinés aux adultes.

ADMINISTRATIONS

Plusieurs étudiantes craignent être l'objet de manipulation en ce qui concerne l'embauche des professeurs. Nous sommes persuadées que certains enseignants dont la compétence, le sérieux et l'intérêt était irréprochable, n'ont pas été réembauchés pour une deuxième session. Nous présumons que l'absence de ces enseignants à l'éducation des adultes serait dû à des conflits idéologiques, administratifs et syndicaux. Pourquoi la plupart des intervenants qui enseignent aux adultes doivent le faire en surplus de leur tâche quotidienne? Les étudiantes n'ont pas à être pénalisées pour de tels conflits.

Nous voulons connaître la position de la direction, à savoir s'il ne favorise pas un professeur plutôt qu'un autre.

Il y a lieu nous semble-t-il, d'avoir des approches avec la direction, afin que les étudiantes sentent que cette dernière est consciente des problèmes qui nous préoccupent. Cela nous paraît essentiel, dans une institution qui se veut dynamique et consciente de l'importance d'une qualité d'éducation.

En conséquence, nous recommandons que les étudiantes ne soient pas pénalisées par les conflits administratifs et syndicaux qui prévalent à l'éducation permanente.

GRATUITE SCOLAIRE

Le gouvernement véhicule que l'éducation des adultes est gratuite au Québec. Comment expliquer tous les coûts qui découlent de cette éducation en particulier pour les femmes. Suite à l'incurie du gouvernement dans l'implantation des garderies dans le milieu étudiant, il a fallu que les femmes mettent sur pied une garderie afin de pouvoir reprendre leurs études. Evidemment vous devons assumer entièrement le coût de la garderie, la plupart d'entre nous ne sommes pas éligibles aux subventions gouvernementales, étant sous la tutelle du mari. Peu de femmes ayant de jeunes enfants peuvent retourner aux études, ayant à faire face à des coûts prohibitifs de frais de gardes qui s'ajoutent à toutes

les autres dépenses tels: transport, les repas, achat de livres, paperasses de toutes sortes.

Il importe de trouver des moyens afin que toutes les femmes puissent bénéficier d'un retour aux études épanouissant autant pour sa famille que pour elle.

En conséquence, nous recommandons que l'on garantisse la gratuité scolaire et cela même au niveau universitaire; y compris les services qui s'y rattachent.

RECONNAISSANCE DES COURS PARA-SCOLAIRE

Avant de s'orienter vers un retour aux études d'une façon régulière, les femmes ont accompli une première démarche: soit d'être à l'écoute d'elles-mêmes; ce qui leur a permis de se diriger vers une nouvelle carrière ou vers des activités qui répondraient à leurs propres besoins.

Plusieurs d'entre-nous ont déjà suivi des cours para-scolaire. Ces cours sont donnés par des personnes ressources oeuvrant dans différents milieux populaires, organismes sociaux, associations, commission scolaire ou comités d'école. Ils sont offerts premièrement dans le but d'améliorer ou de compléter leurs connaissances dans différents domaines connexes à leurs champs

d'activités. Deuxièmement afin d'apporter une plus grande culture générale. Le contenu des cours est souvent le même que celui utilisé par les professeurs du niveau collégial. Ces cours sont suivis avec sérieux, doivent être pris en considération et ce en terme de crédits.

C'est facile pour un gouvernement de dire qu'il tient compte des acquis des femmes. Cependant quand vient le temps d'obtenir des crédits pour les cours non dispensés au C.E.G.E.P. c'est une autre affaire; nous voulons canalisé nos énergies.

En conséquence, nous recommandons que le Ministère de l'Education, reconnaisse les cours para-scolaires et ce en terme de crédits.

CONCLUSION

RECOMMANDATIONS:

- Que le gouvernement fasse en sorte que toutes les femmes, quelle que soit leur condition économique et sociale, puisse avoir accès à l'Education et s'intègre à se système sans pénalité.
- Que les responsables des programmes de niveau collégial aient et diffusent obligatoirement une information complète sur le contenu des cours offerts, afin que les étudiantes puissent faire un choix réaliste, éclairé et adapté à ses besoins.
- Que les intervenants donnent une qualité d'enseignement adaptée aux Adultes.
- Que le gouvernement, par le biais des subventions accordées à l'Education permanente, se soucie davantage des cours d'activité physique destinés aux Adultes.
- Que les étudiantes ne soient pas pénalisées par les conflits administratifs et syndicaux qui prévalent à l'Education permanente.
- Que le Ministère de l'Education, reconnaisse les cours para scolaires et ce en terme de crédits.
- Voir page 9 pour la recommandation manquante.

ACCESSIBILITE à des études à plein temps, pour une femme chef de famille.

Voici un témoignage:

" Je suis une mère de famille de trois enfants âgés de 15, 12 et 7 ans.

Depuis mon divorce, il y a 6 ans, j'ai dû m'occuper seule de ma famille. Au moment de la première année d'école de mon fils, j'ai voulu retourner, moi aussi, aux études. Histoire de vouloir m'orienter adéquatement, je me suis inscrite à "nouveau départ". J'ai alors découvert que les lois n'étaient pas faites pour les femmes qui veulent se prendre en main.

J'appris que je ne pouvais suivre douze heures de cours par semaine, sans que mes prestations d'aide sociale me soient coupées, étant considérée comme "étudiante à plein temps". La situation économique de l'étudiant étant le prêt et bourse ou le revenu de travail (le sien ou celui de son père) on transpose cette démarche pour l'étudiante d'âge post-scolaire. On lui enlèverait sa maigre pitance de bénéficiaire d'aide sociale pour être éligible au service de prêt et bourse sans se soucier d'appauvrir son présent et d'hypothéquer son avenir.

Que ne fait-on pas, au nom de l'équité.....

Me sentant lésée dans mes droits, j'eus recours au protecteur du citoyen. Celui-ci me répondit qu'il ne pouvait rien pour moi et me suggéra de prendre mes cours le soir. Je refuse cette solution, puisqu'elle m'obligerait à laisser mes enfants seuls, plusieurs soirs par semaine, sur une trop longue période. Je trouve cette situation très injuste pour la femme chef de famille et j'en fit part au Conseil du statut de la femme. Je ne suis certainement pas un cas unique. Quoiqu'il en soit, je m'inscrivit tout de même, à douze heures de cours le jour. Mais il faut vous dire que je me sens très insécure, car de mois en mois, j'ai peur de perdre mon revenu.

Mais je considère les avantages de mon retour aux études plus grands que les inconvénients. J'ai une meilleure compréhension des études de mes enfants et, eux, comprennent mon besoin de revalorisation et d'indépendance par le travail. Je ne peux concevoir de demeurer assise sur mon chèque de Bien-Etre toute ma vie. Il suffirait de si peu de choses pour m'en sortir: réviser certaines lois, afin de les rendre plus humaines. C'est dans l'espoir que l'Education permanente devienne vraiment un droit pour toutes les femmes et non plus un privilège pour certaines d'entre elles, que je signe

Gaétane Larouche,
89, rue Cabot, Jonquières.

Il est inutile d'ajouter quoi que ce soit à ce témoignage.